

Maison de l'Enfance Lyon 3ème Est
Association
274 rue Paul Bert
69003 LYON

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Maison de l'Enfance Lyon 3^{ème} EST

Association

274 rue Paul Bert
69 003 LYON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Membres,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Maison de l'Enfance Lyon 3^{ème}Est** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

AMK

présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

AMK

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AMK

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 12 Mars 2021,
Le commissaire aux comptes



ROMAIN EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Anne-Marie ROMAIN

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

AMR

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2020**

AMK

BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 609.98	11 612.17	1 997.81	1 340.60
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 641.80	6 643.99	1 997.81	1 340.60
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 968.18	4 968.18		
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 767.45	106 911.85	15 855.60	18 045.88
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 767.45	106 911.85	15 855.60	18 045.88
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 391.00		4 391.00	4 327.00
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	4 391.00		4 391.00	4 327.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	140 768.43	118 524.02	22 244.41	23 713.48
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES D'EXPLOITATION	18 297.69		18 297.69	17 397.42
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	-496.54		-496.54	-139.58
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	18 794.23		18 794.23	17 537.00
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	406 302.88		406 302.88	376 941.73
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 394.90		3 394.90	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	427 995.47		427 995.47	394 339.15
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	568 763.90	118 524.02	450 239.88	418 052.63

BILAN

Passif	31/12/2020	31.12.2019
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	300 456.32	314 294.95
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	3 489.02	-13 838.63
SITUATION NETTE (1)	303 945.34	300 456.32
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 753.73	4 490.86
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	14 753.73	4 490.86
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	318 699.07	304 947.18
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	77 249.00	73 459.00
TOTAL PROVISIONS (4)	77 249.00	73 459.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 148.08	6 386.45
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	42 916.97	32 118.27
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 226.76	1 141.73
TOTAL DETTES (5)	54 291.81	39 646.45
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	450 239.88	418 052.63

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 129.00		5 199.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	171 106.50		208 294.09
DONT PARRAINAGES	14 463.60		13 914.00
VENTES DE BIENS ET SERVICES		171 106.50	208 294.09
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	293 460.27		260 513.30
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		293 460.27	260 513.30
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	27 679.41		1 375.00
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS			2 601.47
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		497 375.18	477 982.86
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		113 813.16	137 952.04
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 474.00		3 655.35
SALAIRES ET TRAITEMENTS	299 532.07		268 737.86
CHARGES SOCIALES	71 644.39		74 770.91
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	7 652.67		5 216.62
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 790.00		7 410.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	42.00		15.50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		500 948.29	497 758.28
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-3 573.11	-19 775.42

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	64.49		76.05
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	437.63		889.34
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		502.12	965.39
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		502.12	965.39
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	515.86		216.37
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 236.38		4 973.35
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		6 752.24	5 189.72
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	87.20		4.88
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		87.20	4.88
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		6 665.04	5 184.84

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	105.03		213.44
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		504 629.54	484 137.97
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		501 140.52	497 976.60
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		3 489.02	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			13 838.63
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

□ Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'ensemble des immobilisations sont amorties suivant le système linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens : 1 an pour les logiciels, 3 ans pour le matériel informatique et le gros équipement, 5 ans pour le mobilier des salles d'activités, 7 ans pour les autres mobiliers.

Les investissements financés par des subventions d'investissement font l'objet d'une réintégration d'une quote-part de subvention au rythme des amortissements pratiqués.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 - Variation des immobilisations au cours de l'exercice :

Actif immobilisé	01/01/2020	Acquisitions	Cessions /mises au rebut	Virt cpte à cpte	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	11 988	1 622			13 610
Immobilisations corporelles	118 270	4 497			122 767
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières	4 327	64			4 391
Total	134 585	6 183			140 768

2.2 - Variation des amortissements et provisions relatives aux immobilisations :

Amortissements et provisions	01/01/2020	Dotations	Reprise	Virt cpte à cpte	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	10 647	965			11 612
Immobilisations corporelles	100 224	6 688			106 912
Immobilisations financières					
Total	110 871	7 653			118 524

AMK

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

2.3 - Stocks

Non applicable

2.4 - Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont pratiquées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 - NOTE SUR LE BILAN PASSIF

3.1 - La variation des fonds propres se décompose comme suit :

Capitaux propres	01/01/2020	Résultat 2020	31/12/2020
Report à nouveau	300 456	3 489	303 945
Total	300 546	3 489	303 945

3.2 - Les provisions constatées au bilan sont les suivantes :

Provisions pour risques et charges :

Provisions	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Provision risques sociaux				
Autres provisions pour risques (indemnités liées aux ressources humaines)	73 459	3 790		77 249
Provision grosses réparation				
Total	73 459	3 790		77 249

4 - ENGAGEMENTS DONNES

		Engagements Financiers donnés	Engagements Financiers reçus
Avals, cautions et garanties	néant		
Engagements de crédit-bail	néant		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		77 249	
Autres engagements			

Maison de l'Enfance Lyon 3^{ème} Est

Association

274 rue Paul Bert
69 003 LYON

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Maison de l'Enfance Lyon 3^{ème} Est

Association

274 Rue Paul Bert
69 003 LYON

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

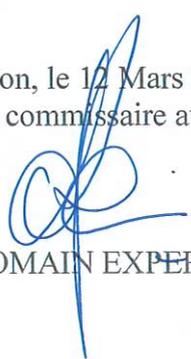
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lyon, le 12 Mars 2021
Le commissaire aux comptes


ROMAIN EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT